

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 28 JUILLET 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 21 juillet 2022

Date d'affichage : 21 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents** : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie – GRANGE Christian – RETORNAZ Lénéïck – GRANGE Michel

**Étaient représentés** : RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MAGNIN Carine)

**Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.**

**Délibération n° 22-07-080**

**Objet : Budget principal : décision budgétaire modificative n°1**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous présente la décision budgétaire modificative n°1 sur le budget principal, qui consiste en des ouvertures de crédits afin de prendre en compte de nouvelles recettes et dépenses.

Cette décision modificative se présente comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	0,00 €	7 895,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247 : Transports collectifs	0,00 €	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6248 : Divers	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>120 895,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	60 105,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 105,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70688 : Autres prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
R-761 : Produits de participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	91 000,00 €
<b>TOTAL R 76 : Produits financiers</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>181 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>181 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 105,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 105,00 €</b>
R-1323-148 : EQUIPEMENT DES SERVICES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 835,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 835,00 €</b>
D-2031-258 : ETUDE STATIONNEMENT	0,00 €	14 940,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 940,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2158-254 : CABINET MEDICAL	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-254 : CABINET MEDICAL	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>54 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 940,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>68 940,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>249 940,00 €</b>		<b>249 940,00 €</b>

Cette décision modificative n°1 s'équilibre à :

- 181 000 € en section de fonctionnement,
- 68 940 € en section d'investissement,

Ce qui modifie l'équilibre du budget principal 2022 comme suit :

- 10 174 897.67 € en section de fonctionnement,
- 4 736 090.15 € en section d'investissement.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 25 juillet 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 25 juillet 2022,

Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

#### DÉCIDE

- d'approuver la décision modificative budgétaire n°1 sur le budget principal, telle que présentée ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



#### Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 01/08/2022

Publication : 01/08/2022

Valloire, le 01/08/2022

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

